

Variole simienne : comment se protéger

La variole simienne est causée par un virus peu répandu au Canada, mais maintenant présent. Quel que soit son genre ou son orientation sexuelle, n'importe qui peut être infecté et transmettre le virus s'il entre en contact étroit avec une personne infectée ou ses objets contaminés.

Afin d'obtenir plus d'information pour les personnes à risque, [cliquez ici](#)

QU'EST-CE QUE LA VARIOLE SIMIENNE?

Il s'agit d'un virus qui provoque une éruption cutanée, qui peut ressembler à des boutons ou à des ampoules, souvent accompagnée de symptômes semblables à ceux de la grippe. La variole simienne peut se propager par des contacts étroits, intimes et souvent de peau à peau, notamment des manières suivantes :

- Contact direct (y compris tout contact sexuel, p. ex. oral, anal) avec une éruption cutanée, des plaies ou des gales d'une personne atteinte de la variole simienne.
- Contact direct avec des objets, des tissus (vêtements, literie ou serviettes) et des surfaces qui ont été utilisés par une personne atteinte de la variole simienne.
- Contact avec des sécrétions respiratoires, par des baisers et d'autres contacts face à face.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES DE LA VARIOLE SIMIENNE?

Les symptômes sont habituellement observés dans les deux semaines suivant l'exposition au virus.

- Les premiers symptômes ressemblent à ceux de la grippe : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, maux de dos, ganglions lymphatiques enflés, frissons, fatigue.
- Un à trois jours après les premiers symptômes, une éruption cutanée ou des lésions apparaissent. Elles peuvent être situées près des organes génitaux ou de l'anus, ainsi que sur d'autres parties du corps comme les mains, les pieds, la poitrine ou le visage.
- Il y a différents stades du développement des plaies, comme des gales, avant de guérir.
- Les plaies peuvent ressembler à des boutons ou à des ampoules et peuvent être douloureuses ou causer des démangeaisons.
- Les plaies peuvent se trouver à l'intérieur des orifices du corps, comme la bouche, le vagin ou l'anus.

Il est important de noter que les cas relatifs à cette éclosion en particulier se présentent souvent sous une forme plus atypique qui comprend :

- l'apparition de seulement quelques lésions, voire d'une seule lésion
- l'absence de lésions cutanées dans certains cas, avec des douleurs et des saignements anaux
- l'apparition de lésions à différents moments, et parfois seulement dans la zone génitale, périnéale ou périanale sans se répandre. L'apparition de lésions avant d'autres symptômes



Comment réduire votre risque de contracter la variole simienne lors de rassemblements ?

Avant l'événement : Évaluez votre risque en réfléchissant à la probabilité que des contacts rapprochés, intimes et corporels se produisent lors de l'événement auquel vous prévoyez participer.

Les festivals, les événements divers et les concerts où les participants sont entièrement habillés et peu susceptibles d'avoir des contacts corporels sont plus sûrs. Cependant, les participants doivent être conscients des activités (comme donner des baisers) qui pourraient propager la variole simienne.

Un festival de musique techno, une fête ou une discothèque où les participants sont peu habillés et ont des contacts directs, intimes et souvent corporels sont plus risqués. Les espaces clos, comme les arrière-salles, les saunas ou les clubs échangistes, où les participants sont peu ou pas habillés et ont des contacts intimes ou sexuels avec d'autres présentent un risque plus élevé de propagation de la variole simienne.

Restez chez vous si vous vous sentez malade ou avez une éruption cutanée.

Pendant l'événement : Limitez autant que possible les contacts étroits.

Après l'événement : Si vous avez eu des contacts intimes avec d'autres personnes : surveillez toute apparition de symptômes pendant 21 jours.



Que doit faire une personne qui présente une éruption cutanée, des plaies ou d'autres symptômes nouveaux ou inexplicables ?

- Consultez votre fournisseur de soins de santé
- Évitez les rapports sexuels et les relations intimes avec d'autres personnes jusqu'à ce qu'un fournisseur de soins de santé vous ait examiné
 - Évitez de partager des objets qui pourraient être contaminés, comme des serviettes ou de la literie
 - Limitez les contacts avec les personnes qui vivent avec vous, c.-à-d. les contacts familiaux
- Évitez les rassemblements, en particulier si des contacts étroits, intimes et de peau à peau ont lieu dans le cadre de ceux-ci
- Lorsque vous consultez votre fournisseur de soins de santé, assurez-vous de mentionner tout voyage récent à un endroit où des cas de la variole simienne ont été confirmés ou toute exposition à quelqu'un atteint de la variole simienne
- Pensez aux personnes avec qui vous avez eu des contacts étroits, intimes ou sexuels au cours des 21 derniers jours, y compris les personnes que vous avez rencontrées au moyen d'applications de rencontre ou lors d'activités sociales. On pourrait vous demander de communiquer cette information si vous avez reçu un diagnostic de la variole simienne afin d'aider à enrayer la propagation



Que dois-je faire si je reçois un diagnostic de la variole simienne ?

- Isolez-vous à la maison.
- Les responsables de la santé publique communiqueront avec vous afin de vous transmettre des recommandations sur les prochaines étapes à suivre pour vous et les personnes avec qui vous avez été en contact étroit.



Existe-t-il un vaccin ?

Notre objectif est de contrôler le nombre de cas et les éclosions, et d'éviter que la variole simienne se répande fortement au Nouveau-Brunswick. Il n'existe pas de vaccin propre à la variole simienne; cependant, le vaccin contre la variole peut être administré pour prévenir la maladie ou réduire la gravité des symptômes chez les personnes qui sont à risque de souffrir de symptômes graves. Il existe des vaccins au Nouveau-Brunswick.

Le vaccin contre la variole simienne est maintenant offert aux personnes cisgenres, transgenres ou bispirituelles, de tout âge, qui déclarent appartenir aux communautés homosexuelles, bisexuelles, ou des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, et qui sont sexuellement actives ou prévoient l'être avec plus d'un partenaire. Ces personnes peuvent désormais recevoir deux doses de vaccin, compte tenu de la mesure de santé publique visant à accroître la protection.

De plus, les personnes qui déclarent être des travailleurs ou travailleuses de l'industrie du sexe, ainsi que le personnel et les bénévoles d'établissements de commerce sexuel peuvent se faire vacciner.

Le vaccin préexposition Imvamune est maintenant offert aux personnes remplissant les conditions requises, en série primaire de deux doses, avec un intervalle d'au moins 28 jours entre les doses.



Existe-t-il un vaccin ?

Si vous répondez aux critères d'admissibilité pour le vaccin et que vous souhaitez prendre rendez-vous, visitez le site <https://vnb.ableassess.com/VNB/Register> ou appelez le 1-833-437-1424.

Si les personnes choisissent de prendre rendez-vous avec une clinique située dans une autre zone, un code postal d'une autre région peut être utilisé.

Les personnes qui ne préfèrent pas utiliser leur nom lors de la prise de rendez-vous sont encouragées à utiliser le prénom et le nom de famille ci-dessous :

Prénom : Imvamune

Nom de famille : Vaccine

Avant d'arriver à votre rendez-vous :

Il est important d'apporter votre carte d'assurance maladie à votre rendez-vous.

Veillez vous assurer que votre consentement est rempli et apporté avec vous.